

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU FSE DU MARDI 15 JANVIER 2019

### Les présents :

–Membres du personnel : Mme PETIARD, Mme EUDE, Mme WINCKEL, M. CHAUFFOUR, Mme TRONTIN.

–Parents d'élève : Mme BILLARD, M. PREVOTAT (parent d'anciens élèves, invité dans le cadre de l'organisation du loto)

–Elèves : Miette NOTTARIS, Camille SABALOT, Jade GUERSEN, EMBIEVA Halimé.

### 1. Signature d'une convention de sécurité :

Mme EUDE demande que soit signée une convention de sécurité entre le FSE et le collège. Cette convention permet officiellement au FSE d'utiliser les locaux du collège dans le cadre de ses activités.

Mme EUDE en fait lecture pour approbation du chef d'établissement (document joint);

M. CHAUFFOUR demande que soient précisés deux points :

- pour l'utilisation des locaux : la cuisine est exclue des locaux que le FSE peut utiliser ;
- il souhaite que le FSE soit autorisé officiellement à utiliser gracieusement les photocopieurs du collège.

### 2. Demande de subvention :

Une demande de subvention a été remise au FSE par Mme BRUCHET.

Suite à quelques désinscriptions au voyage en Espagne, Mme BRUCHET a été obligée de réduire un peu son programme de visite afin que le tarif par élève n'augmente pas et ne pas être contrainte de faire repasser le projet au vote en CA. Mais, même ainsi, il y a un dépassement de 18 centimes par élèves.

Elle demande également que le FSE attribue à ce voyage une enveloppe de 50 euros pour l'achat de lots qui seront les récompenses d'un rallye organisé à BARCELONE. En effet, cette activité fait partie de celles que Mme BRUCHET a dû annuler de la commande à l'organisme.

Initialement ces lots devaient être financés par ce dernier.

La demande est acceptée : une soixantaine d'euros sera donc versé par le FSE pour ce voyage, en plus des autres subventions déjà prévues.

### 3. Projet rentrée discount :

Mme EUDE a été contactée par une responsable du site rentrée-discount.com. Cette personne propose que le collège encourage les parents d'élèves à faire désormais leurs achats de fourniture scolaires par l'intermédiaire de ce site. Dans ce cas, les listes de fournitures scolaires seraient renseignées sur le site par une personne du FSE (liste officielle à l'appui), les parents pourraient se connecter avec un identifiant et un code, faire leurs achats (liste complète ou partielle, à leur convenance) et être livrés sans frais à domicile ou en point-relais ou au collège.

Le site fait une réduction de 4% sur toutes les commandes ; les bénéfices correspondant seraient reversés au FSE.

Il est décidé que le FSE participera à cette opération dès la prochaine rentrée scolaire.

### 4. Organisation du loto :

#### a. Répartition des tâches :

Camille SABALOT, Jade GUERSEN et Miette NOTTARIS s'engagent à être présentes le samedi du loto.

Halimé EMBIEVA souhaite aussi être présente mais ne sait pas encore si elle sera disponible.

Un tableau de répartition des tâches a été établi avec les personnes présentes. (document joint)

M PREVOTAT accepte de s'occuper de la confection de l'affiche et se chargera de l'animation technique du loto.

#### b. Buvette :

Mme EUDE demande à Halimé s'il serait possible que ses parents fassent des baklava. Cette dernière va leur demander.

Une vente de barbe-à-papa sera organisée en plus des traditionnels sandwiches, hot-dog, gaufres et boissons diverses et variées.

M. CHAUFFOUR propose de piloter les différents achats liés à la buvette quant aux quantités. Sa proposition est acceptée.

c. Achat de lots :

Il est décidé de privilégier des achats sur internet durant les soldes.

Le gros lot sera plusieurs chèques-cadeaux d'une valeur de 500 euros au total au Colruyt. Ces chèques seront valables un an dans tous les magasins de l'enseigne. Le FSE les paiera 475 euros au lieu de 500 et cela lui donnera droit à des réductions et bons d'achat pour les autres produits dont nous aurons besoin pour la buvette. Par ailleurs, le responsable du COLRUYT mettra à l'entrée du magasin d'EPINAC une banderole annonçant le loto.

5. Questions diverses :

a. Mme EUDE avait envoyé un courrier aux parents de Miette leur demandant de se manifester s'ils s'opposaient à l'élection de cette dernière au poste de vice-présidente. Elle est en effet mineure, nous devons donc suivre cette procédure légale. Ce courrier étant resté sans réponse, Miette est officiellement promue à ce poste.

Mme EUDE a envoyé le courrier de renouvellement du bureau du FSE à la préfecture.

M. PREVOTAT demande à ce qu'il soit aussi envoyé ou apporté à la mairie, pour information.

b. Sur une idée de Mme FACZJACK, Mme PETIARD avait suggéré, il y a quelques temps, à Mme EUDE la création d'une enveloppe de subvention sans consultation du bureau pour les petites sommes individuelles et demandées à titre exceptionnel pour des raisons de situations financières difficiles. (exemple : achat d'un TD d'anglais)

Il est décidé que pour ce type de subvention, la présidente du FSE pourra attribuer ce type de subvention sans qu'il soit nécessaire de remplir un formulaire et sans réunir tout le bureau, à condition qu'elle consulte oralement au moins deux autres membres et que cette somme ne dépasse pas 30 euros.

c. Mme EUDE demande qu'une cagnotte pour financer des verres de l'amitié lors des réunions du FSE soit créée. Sa proposition est adoptée.

d. M. CHAUFFOUR demande que soit voté l'achat de jeux de société pour le foyer. Les anciens jeux ont besoin d'être renouvelés. La liste a été établie par le CVC. Cet achat est accepté pour une somme maximum de 100 euros. L'achat sera fait en même temps et sur le même site que les lots du loto.

e. Les inscriptions de cette année étant en nette baisse, les membres du bureau s'interrogent sur un moyen de rendre cette inscription au FSE plus attractive aux yeux des élèves. Certains proposent que soient créés des sortes de « privilèges » réservés adhérents (un goûter est suggéré mais pas adopté). M. PREVOTAT propose que les adhérents reçoivent une carte de loto gratuite. Sa proposition est acceptée et sera mise en œuvre dès cette année.